



APPEL À CONTRIBUTIONS

Revue en ligne et en libre accès

Licence CC BY 4.0

La revue et sa ligne éditoriale

Portée par l'Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE, Univ Rennes, CNRS – UMR 6262), la nouvelle revue semestrielle *Amplitude du droit* se veut un espace de liberté, ouvert à la pluralité et à la fantaisie. Cette revue en libre accès (Licence CC BY 4.0) est intégrée à Pergola, Pépinière de revues du Grand Ouest en libre accès (portée par la Maison des sciences de l'homme en Bretagne, MSHB), et elle est dotée d'un comité scientifique. Toutes les branches du droit et toutes les thématiques sont les bienvenues ; aucune n'a vocation à être privilégiée. De même, l'interdisciplinarité (sociologie, science politique, philosophie...) et les sujets de droit international ou à dimension internationale ont toute leur place au sein d'*Amplitude du droit*. *Amplitude du droit* se veut un lieu ouvert également pour ce qui est du traitement scientifique des objets de recherche. Elle n'entend pas imposer un format unique ni des contraintes telles que la brièveté. Au contraire, la revue a vocation à publier des travaux de qualité, individuels comme collectifs, en leur permettant le pas de côté qui les libère de ces contraintes. Même si les consignes éditoriales – incontournables pour une cohérence d'ensemble – doivent être respectées, il s'agit bien *in fine* d'offrir aux auteur·rice·s de ne suivre que les contraintes qui les stimulent.

Appel à contributions permanent

• Contributions attendues

La revue *Amplitude du droit* se propose de publier en libre accès trois types de contributions :

- des dossiers thématiques, qui peuvent regrouper, sous la direction d'un coordinateur, de quatre à huit contributions,
- des articles *varia*,
- des synthèses de recherches collectives achevées (projets Mission Droit et Justice, ANR...).

• Modalités de soumission

Toutes les contributions soumises doivent être des textes originaux non publiés ailleurs. Les auteur·rice·s s'engagent à ne pas soumettre leur contribution à une autre revue pendant le processus de soumission et d'évaluation par la revue *Amplitude du droit*. Les contributions doivent être adressées dans un format respectant les consignes aux auteur·rice·s et elles sont limitées à 100 000 signes (bibliographie, notes et espaces compris).

Les dossiers thématiques doivent être accompagnés d'une introduction substantielle. Le coordinateur du dossier thématique est invité à préciser lors de la soumission le contexte de ce dernier (actes de colloque, résultats d'un projet de recherche...).

• Modalités d'évaluation

Amplitude du droit s'engage sur un processus d'évaluation visant à garantir tant la qualité que l'intégrité scientifiques. Après anonymisation, les contributions sont évaluées dans le cadre d'un processus en double aveugle par des spécialistes désignés par le comité de rédaction de la revue. Une réponse est apportée aux auteur·rice·s dans un délai de quatre mois après la réunion du comité de rédaction qui se tient dans les jours suivant les dates limites de soumission.

• Modalités d'envoi

Les contributions pour les deux numéros annuels sont à envoyer **entre le 15 octobre et le 31 octobre ou entre le 15 mars et le 31 mars de chaque année**, à l'adresse suivante : amplitude-iode@univ-rennes.fr

Amplitude du droit

Univ Rennes, CNRS, IODE – UMR 6262
Faculté de droit et de science politique
9, rue Jean Macé – 35042 Rennes

<https://amplitude-droit.pergola-publications.fr>

